

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/05/2015

Date de la convocation:
12/05/2015
Date d'affichage:
13/05/2015

L' an 2015 et le 18 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : JULLY Jean-Marie, OTT Alexis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
Mme DUTEY Sylvie.

Réf : 097.2015
Vote : A la majorité
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

097.2015 : MROF : Régie de recettes de la Maison Rurale : Grille tarifaire du musée rénové.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le musée de la Maison rurale de l'Outre Forêt à Kutzenhausen, et les travaux de réhabilitation en cours,

Vu la délibération du 25/06/1998 de la communauté de communes de Pechelbronn (CCP) instituant la régie de recette à la CCP,

Vu la délibération du 4/07/2000 (CCP) augmentant le fonds de caisse,

Vu les délibérations du 27/01/2004 et 21/09/2004 (CCP) relatives aux tarifs,

Vu la délibération du 16/03/2004 (CCP) relative à l'encaissement des chèques-vacances,

Vu la délibération du 19/12/2006 (CCP) portant modification des tarifs

Vu la délibération n° 081.2009 du conseil communautaire du 12/10/2009 (CCSP) augmentant le fonds de caisse,

Vu la délibération n° 008.2012 du conseil communautaire du 27/02/2012, relative à l'augmentation du plafond d'encaisse,

Vu la délibération n° 102.2012 du conseil communautaire du 24/09/2012, relative à l'augmentation du plafond d'encaisse et du fonds de caisse durant le Festival,

Vu la délibération n° 111.2014 du conseil communautaire du 07/07/2014, relative à la régie de recettes durant le Festival (ajustement des tarifs et mises en place de sous-régies),

Vu la délibération n° 138.2014 du conseil communautaire du 13/10/2014 relative au plafond d'encaisse durant le Festival,

Vu l'arrêté du président du 01/06/2009 instituant la régie à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et augmentant le montant de l'encaisse,

Vu les arrêtés du président du 21/10/2014 modifiant la régie de recette, constituant une sous-régie de recettes,

Considérant la proposition de nouvelle grille tarifaire,

Considérant la proposition de convention partenariale en vue de mettre en vente des billets combinés avec d'autres sites touristiques ou économiques,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **D'approuver la grille tarifaire suivante relative à l'accès à la Maison rurale de l'Outre Forêt à Kutzenhausen comme suit :**

Plein tarif	6,00 €	Adultes
Tarif réduit	4,00 €	Promotion commerciale et partenariats, cours et stages Enfant de 6 à 15 ans, lycéen, étudiant Billet combiné : 4€ + part partenaire Adulte handicapé Enfant handicapé
Gratuit	0 €	Enfants de moins de 6 ans, membres Amrof, invités et promotion commerciale et partenaires, accompagnateur personnes en fauteuil roulant, animations intercommunales
Pass famille	14,00 €	2 adultes + maximum 4 enfants
Abonnement adulte	14,00 €	Adulte, cours et stages
	0 €	

Pass abonnement		Adulte détenteur de l'abonnement	Envoyé en préfecture le 09/06/2015 Reçu en préfecture le 09/06/2015 Affiché le  ID : 067-200013050-20150518-D_CC_097_2015-DE
Plein tarif non-guidé	5,00 €	Groupe adultes non-guidés	
Tarif réduit non-guidé	3,50 €	Groupe lycéens/étudiants non-guidés Groupe scolaires non-guidés Groupe handicapés adultes non-guidés (y compris - 12 personnes) Groupe handicapés enfants non-guidés (y compris - 12 personnes) Promotion commerciale et partenariat	
Groupe gratuit	0 €	Tous accompagnateurs groupes scolaires, chauffeur de bus, 1 accompagnateur groupes adultes, accompagnateurs groupe handicapés CL et AMAT de la CCSP	
Plein tarif guidé	5,50 €	Groupe adultes guidés	
Tarif réduit guidé	4,00 €	Groupe lycéens/étudiants guidés Groupe scolaires guidés Groupe handicapés adultes guidés (y compris - 12 personnes) Groupe handicapés enfants guidés (y compris - 12 personnes)	

- De demander au président de prendre dispositions et les arrêtés nécessaires relatifs aux modalités d'application de cette grille tarifaire,
- De compléter les modes de règlement possible par le règlement en ligne (vente de billets en ligne sur internet),
- D'autoriser le président à signer les conventions de mise en place de tarifications communes (billets communs ou combinés) avec des partenaires publics ou privés, fixant les conditions de vente, de reversements des recettes entre les partenaires,
- De fixer le prix des billets au tarif réduit en cas de vente via des billets communs – combinés.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/06/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :




Envoyé en préfecture le 09/06/2015

Reçu en préfecture le 09/06/2015

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue and green colors.

ID : 067-200013050-20150518-D_CC_097_2015-DE